

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 4/2019

Château-d'Oex, le 2 avril 2019
*Grefe + Travaux_0134 + 9142_Préavis édités+
Maintenance_emo*

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue du remplacement de la balayeuse du service communal des travaux.

PREAMBULE

La commune se doit d'entretenir ses 150 km de routes dont la valeur représente au minimum 150 millions. Une grande partie de ce réseau a bénéficié, par le biais des Améliorations Foncières (AF) de subventions fédérales et cantonales.

Le contrat qui nous lie aux AF engage la commune à entretenir son réseau. En cas de non respect de cet engagement, la municipalité pourrait être appelée à rembourser les montants subventionnés. Cet entretien comprend les tâches de curage des drainages, aspiration des passages canadiens, brossage et arrachage des herbes qui poussent le long et sur les routes/chemins.

Suite à la votation du préavis 32/2000 de CHF 230'000.00, la commune s'est équipée en 2001 d'une balayeuse type RAVO. A ce jour, cette machine totalise 11'000 heures au compteur, soit environ 600'000 km/effort (1 heure moteur équivaut à 55km /effort). Ce véhicule est bientôt hors d'usage et a déjà fait l'objet de nombreuses réparations au cours de ces dernières années selon tableau ci-dessous :

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Années	Coûts d'entretien	
2014	CHF	9'160.00
2015	CHF	10'603.00
2016	CHF	12'486.00
2017	CHF	18'200.00
2018	CHF	39'900.00
Total	CHF	90'349.00

La municipalité, par souci de gestion, n'est plus en mesure d'assumer d'éventuels frais d'entretien supplémentaires sur ce véhicule et sollicite dès lors son remplacement.

PRIVATISATION

La municipalité a étudié la possibilité de privatiser l'ensemble des travaux effectués par la balayeuse. Elle a contacté plusieurs entreprises afin de connaître leurs prix et conditions. Elle a également sollicité l'entreprise locale contactée au préalable par un membre du Conseil communal. Il ressort clairement de cette étude que cette solution est nettement plus onéreuse, à savoir au minimum CHF 200'000.00 sur 10 ans. Par ailleurs, elle demande de la disponibilité et de la souplesse de la part du prestataire dans l'organisation du travail pour pouvoir répondre au cahier des charges, notamment lors d'interventions non planifiables (manifestations, pollutions routières, accidents de la route, troupeaux, intempéries, ruptures de conduites, etc.). L'entreprise demande également la garantie d'un minimum de 800 heures de travail, alors que l'ensemble des actions de balayage représente une moyenne annuelle de 650 heures.

LOCATION OU LEASING

La municipalité a également étudié la possibilité de louer un véhicule ou de faire un leasing. Ces deux variantes sont nettement plus chères à terme, car les taux de leasing pratiqués sont plus élevés que ceux négociés par la municipalité auprès de ses partenaires bancaires.

TYPE DE MACHINE

Après quelques visites lors d'expositions spécialisées en la matière et après avoir testé plusieurs machines, la municipalité a porté son choix sur un modèle correspondant le mieux aux besoins de la commune dont les critères sont les suivants :

- balayage urbain, y compris places de parc ;
- balayage du réseau routier ;
- désherbage avec brosse spéciale, en remplacement du désherbage chimique ;
- balayage et curage du parking de La Braye ;
- balayage et curage de la halle Landi et ses abords ;
- aspiration des feuilles, cimetière de Château-d'Oex, parcs et jardins et grilles diverses ;
- lavage du village et des hameaux ;
- lavage suite au passage de troupeaux ;
- balayage pollution du domaine public cantonal et communal ;
- balayage et lavage de chantiers communaux ;
- balayage avant et après manifestations ;
- autres missions non planifiables et imprévisibles.

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Il faut encore relever que la municipalité, moyennant finance, intervient ponctuellement pour des tiers au tarif de CHF 165.00/heure. A relever que ce tarif a été adapté à la hausse suite à la remarque d'un membre du Conseil communal dans le cadre de l'étude du préavis No 5/2017 retiré par la municipalité.

En fonction des besoins relevés ci-dessus, la nouvelle machine sera équipée des agrégats suivants : rampe de lavage, aspiration, désherbage, déchets urbains.

Il faut également tenir compte de la directive cantonale relative aux déchets de balayage des routes, laquelle définit les filières d'élimination des déchets. En effet, il ne suffit plus de simplement balayer sans récupérer et trier les déchets.

COUT D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE MACHINE (délai de livraison 6 mois)

Balayeuse Ravo 540 Euro 6	CHF	235'445.00
./. Reprise ancien véhicule	CHF	15'000.00
Total	CHF	220'445.00
TVA 7.7%	CHF	16'975.00
Total TTC	CHF	237'420.00

COUT D'ACQUISITION D'UNE MACHINE DE DEMONSTRATION

Balayeuse Ravo 540 Euro 6, valeur du jour HT (valeur à neuf CHF 269'000.00 HT)	CHF	241'615.00
./. Remise pour machine de démonstration	CHF	25'000.00
./. Reprise de l'ancien véhicule TTC	CHF	15'000.00
Sous-total HT	CHF	201'615.00
TVA 7.7%	CHF	15'524.35
Total TTC	CHF	217'139.35

Il est encore à relever que la machine de démonstration a été mise en circulation le 1^{er} avril 2015. A fin décembre 2018, la machine comptabilisait 500 h./turbine. Elle est équipée de nombreuses options, ce qui n'est pas le cas de la machine neuve.

CONCLUSIONS

La municipalité envisage l'acquisition de la machine de démonstration, pour autant que celle-ci soit toujours disponible lors de la décision de votre autorité, sachant que le fournisseur a confirmé qu'il lui accordait une priorité sur cette machine. Aussi et pour tenir compte de l'éventualité qu'elle ne soit plus disponible, la municipalité, par prudence, sollicite de votre autorité un crédit correspondant à l'acquisition de la machine neuve.

Il est encore à préciser que cette acquisition est indispensable pour assumer les tâches régaliennes de la commune (réseau routier et voirie du centre et des hameaux) qui bénéficient d'un retour péréquatif.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 4/2019 du 2 avril 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à procéder au remplacement de la balayeuse.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 237'420.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 237'420.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 23'700.00 par année, la première fois au budget suivant l'acquisition de la machine. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de 5'935.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 2 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :****Eric Grandjean****Eliane Morier**